

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 1^{ER} JUIN 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois de juin deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-104 du 15 décembre 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan et M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

En visioconférence: M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Également présentes : En visioconférence, Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et en personne, Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2007-06-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 1^{er} juin 2021 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2008-06-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mai 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 21-382**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 21-382 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation dans les zones résidentielles à un règlement sur les PIIA.

M. Claude Leroux quitte la réunion.

B) **Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 410-2021**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 410-2021 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les règles à l'intention des promoteurs relativement aux ententes sur les travaux municipaux.

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, quitte la réunion.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **NexDev - Rapport annuel 2020**

Les représentants de NexDev rencontreront les membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 9 juin prochain afin de présenter le rapport annuel 2020.

2.2 **Comité culturel du Haut-Richelieu - Politique culturelle régionale**

Les représentants du Comité culturel du Haut-Richelieu rencontreront les membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 9 juin prochain afin de présenter les grandes orientations de la Politique culturelle régionale révisée.

2.3 **Édition annuelle « Vie de quartier » - Demande d'aide financière**

M. Patrick Bonvouloir propose une aide financière de 8 000\$ pour l'édition annuelle « Vie de quartier » proposée par le journal *Le Canada Français*. M. Alain Laplante se prononce contre l'octroi de l'aide financière sollicitée par conséquent, considérant les règles de décision à la double majorité, l'aide financière ne peut être accordée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve. M. Patrick Bonvouloir quitte son siège et sort de la salle du conseil.

2.4 DIHR - Aide financière visant la finalisation de couverture en IHV

Faisant suite aux échanges intervenus lors d'une séance de travail des membres du conseil, il est recommandé d'entériner une résolution visant à accorder une aide financière maximale de 329 489,07\$ à Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) en vue de la finalisation de la couverture du territoire en internet haute-vitesse (IHV), soit 678 foyers représentant 150 kilomètres de fibre optique. La somme sera prélevée à même l'enveloppe de la relance postpandémie versée par le MAMH. Un projet de résolution à cet effet sera soumis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville réintègre la salle des délibérations et reprend son siège.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Mise en œuvre du PGMR - Rapport annuel 2020

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution pour ratifier le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR en vue de l'obtention des subventions du programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

4.0 ÉVALUATION

4.1 Règlement 567 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 567 modifiant le règlement 250 sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 juin prochain.

5.1.2 Règlement 568 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 568 modifiant le règlement 552 relatif à la Politique de gestion contractuelle en vue de favoriser, pour une période de 3 ans, les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

5.1.3 Déneigement - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Déneigement Meunier s.e.n.c. pour le déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC transmise le 28 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif au déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC du Haut-Richelieu pour une période de trois (3) ans, soit les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, à la firme Déneigement Meunier s.e.n.c., le tout incluant l'abrasif au besoin de même que le pelletage manuel de la rampe d'accès du siège social;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu, à signer le contrat à intervenir avec la firme Déneigement Meunier s.e.n.c., pour un montant de 2 780 \$ (taxes en sus) par année;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) Formation « Opérateur d'autopompe »

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant un allègement des exigences pour la formation « Opérateur d'autopompe ». En l'occurrence, il s'agit de diminuer les heures de formation requises pour l'admissibilité à ce cours.

B) Accès entreprise Québec - Assouplissement des règles

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à obtenir un assouplissement des règles du programme Accès entreprise Québec, particulièrement pour la prise en compte de travaux ou projets réalisés par le personnel déjà en place et le cumul des enveloppes annuelles si elles ne sont pas toutes utilisées.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Petite rivière Bernier, branche 7B - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellette, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 7B de la Petite rivière Bernier située sur le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2021-06-01

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2010-06-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier